

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 18 AOÛT 2025 À 19H30, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance sont présents : mesdames les conseillères/messieurs les conseillers Jacques Portelance, Alexandre Turcotte, Marc Girard Alleyn, Claude Leroux, Clarisse Viens, Natacha Thibault formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Mélanie Villeneuve.

Autre(s) présence(s) : Madame Marie-Pierre Labbé, trésorière et Me Alexandra Quenneville, greffière.

Après vérification du quorum, la Mairesse déclare la séance ordinaire du 18 août 2025 ouverte.

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL

Madame la mairesse Mélanie Villeneuve :

- 4 août : commission de mobilité
- 7 août : séance préparatoire de la MRC
- Régie des incendies
- Suivi d'acquisition des Bosquets

Monsieur le conseiller Jacques Portelance :

- 22 juillet : comité de démolition
- 12 août : rencontre avec la Socité Pointe-Valaine - dossier de ressources humaines
- 14 août : rencontre du conseil dans un dossier de ressources humaines
- Femerture de la piscine, théâtre dans le parc, fête citoyenne, pump-track

Monsieur le conseiller Alexandre Turcotte :

- 22 juillet : comité de démolition
- 14 août : rencontre du conseil dans un dossier de ressources humaines
- Fête citoyenne

Monsieur le conseiller Marc Girard-Alleyn :

- 13 août : commission des finances
- 14 août : rencontre du conseil dans un dossier de ressources humaines
- 16 août : fête citoyenne
- Diverses rencontres citoyennes

Monsieur le conseiller Claude Leroux :

- 24 juillet : rencontre citoyenne - clôture de piscine
- 4 août : commission de mobilité
- 13 août : commission des finances
- 14 août : rencontre du conseil dans un dossier de ressources humaines

Madame la conseillère Clarisse Viens :

- 22 juillet au 18 août : diverses rencontres citoyennes et divers comités pléniers
- 22 juillet : comité de démolition
- 14 août : rencontre du conseil dans un dossier de ressources humaines

Madame la conseillère Natacha Thibault :

- Fête citoyenne

RÉSOLUTION
2025-08-328

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La séance est ouverte à 19:33.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude

Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

1. Le retrait du point 8.1
2. La modification au titre du point 7.2 remplaçant « obligations » par « billets »

1. Adoption de l'ordre du jour

- 1.1 Rapport mensuel du conseil
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. Première période de questions

3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités

- 3.1 Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition de la Ville d'Otterburn Park tenue le 22 juillet 2025
- 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil local du patrimoine dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 15 juillet 2025
- 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 juillet 2025

4. Avis de motion

- 4.1 Avis de motion du premier projet de Règlement numéro 431-56 modifiant le Règlement de zonage 431 afin de modifier les normes encadrant les enceintes applicables à une piscine et prévoir des normes pour les écrans d'intimités
- 4.2 Avis de motion du projet de 435-7 Règlement 435-7 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 435 afin d'ajouter une section pour les bâtiments d'intérêt patrimonial
- 4.3 Avis de motion du projet de Règlement numéro 482 concernant l'utilisation et l'occupation de la propriété publique abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 450 et ses amendements

5. Règlementation

- 5.1 Présentation et dépôt du second projet de Règlement numéro 431-54 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les normes encadrant le stationnement
- 5.2 Présentation et dépôt du second projet de Règlement 431-55 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'ajouter des zones de type parc et une zone de conservation sur le territoire
- 5.3 Présentation et dépôt du premier projet de Règlement 431-56 modifiant le Règlement de zonage 431 afin de modifier les normes encadrant les enceintes applicables à une piscine et prévoir des normes pour les écrans d'intimités
- 5.4 Résolution fixant la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de Règlement 431-56 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les normes encadrant les enceintes applicables à une piscine et prévoir des normes pour les écrans d'intimités
- 5.5 Présentation et dépôt du projet de Règlement 435-7 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 435 afin d'ajouter une section pour les bâtiments d'intérêt patrimonial

- 5.6 Résolution fixant la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement 435-7 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 435 afin d'ajouter une section pour les bâtiments d'intérêt patrimonial
- 5.7 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 482 concernant l'utilisation et l'occupation de la propriété publique abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 450 et ses amendements
- 5.8 Adoption du Règlement 331-12 augmentant à 2 900 000 \$ le montant du Fonds de roulement
- 5.9 Adoption du Règlement 431-53 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les normes encadrant les droits acquis

6. Administration générale

- 6.1 Octroi de la permanence d'emploi - Chargée de projet
- 6.2 Dépôt - Liste d'embauche - Personnel temporaire au bureau citoyen
- 6.3 Embauche - Agente au bureau citoyen
- 6.4 Embauche - Horticultrice
- 6.5 Embauche - Préposé aux travaux publics
- 6.6 Embauches Journaliers aux travaux publics
- 6.7 Rupture du lien d'emploi
- 6.8 Autorisation - Reproduction et récupération des clés à usage restreint
- 6.9 Intention de procéder à la création d'une servitude de conservation pour le boisé des Bosquets
- 6.10 Demande d'appui Classe de Biosphère - Connexion Nature
- 6.11 Dépôt et approbation du compte-rendu de la Commission de la mobilité active et de la sécurité routière (CMASR) et approbation de ses recommandations
- 6.12 Autorisation d'une dépense - Réparation d'une vanne conduite F-F1 -RIEVR

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 23 juillet 2025 au 19 août 2025
- 7.2 Résolution de concordance de courte échéance relativement à un emprunt par obligations billets au montant de 687 000 \$ qui sera réalisé le 27 août 2025
- 7.3 Ordonnance - Vente pour non-paiement de taxes et autorisation d'enchérir

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 ~~Demande de PIIA pour la construction d'une maison unifamiliale isolée — 316, rue des Sables — Lot 3 954 029~~

9. Travaux publics

- 9.1 Réfection d'une portion de trottoir sur le chemin des Patriotes (route 133) – Octroi de contrat
- 9.2 Travaux d'aménagement d'un chemin d'accès pour la nouvelle école – Octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme

- 9.3 Service professionnel pour la surveillance les travaux de construction du chemin d'accès de la future école – Octroi de contrat
- 9.4 Autorisation de demande d'aide financière - Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)
- 10. **Famille, culture et loisir**
- 10.1 Demande de fermeture de rue : Légion Royale Otterburn Park
- 10.2 Participation à la levée de fonds – Maison des jeunes Ott'Ados
- 11. **Environnement**
- 12. **Sécurité aux citoyens**
- 13. **Affaires nouvelles**
- 14. **Deuxième période de questions**
- 15. **Levée de la séance**

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement numéro 475 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal. Elles ont posé les questions suivantes entre 19:58 et 20:07.

- **Monsieur Stéphane Grignon** : déboursés du mois de juillet 2025
- **Madame Gervais** : écrans d'intimité

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE 22 JUILLET 2025

Est déposé le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition de la Ville d'Otterburn Park tenue le 22 juillet 2025.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE 15 JUILLET 2025

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil local du patrimoine dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 15 juillet 2025.

RÉSOLUTION 2025-08-329

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 21 JUILLET 2025

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 juillet 2025, tel que rédigé.

AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-56 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 431 AFIN DE MODIFIER LES NORMES ENCADRANT LES ENCEINTES APPLICABLES À UNE PISCINE ET PRÉVOIR DES NORMES POUR LES ÉCRANS D'INTIMITÉS

Madame la conseillère Clarisse Viens donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 431-56 modifiant le Règlement de zonage 431 afin de modifier les normes encadrant les enceintes applicables à une piscine et prévoir des normes pour les écrans d'intimités.

L'objet de ce Règlement est de modifier les normes encadrant les enceintes applicables à une piscine et de prévoir des normes pour les écrans d'intimité.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 15 août 2025.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE 435-7 RÈGLEMENT 435-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 435 AFIN D'AJOUTER UNE SECTION POUR LES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Monsieur le conseiller Jacques Portelance donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement 435-7 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 435 afin d'ajouter une section pour les bâtiments d'intérêt patrimonial.

L'objet de ce Règlement est d'amender le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter une nouvelle section au Règlement de PIIA pour les bâtiments qui se trouvent en annexe du Règlement de démolition

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement le 8 août 2025.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 482 CONCERNANT L'UTILISATION ET L'OCCUPATION DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 450 ET SES AMENDEMENTS

Madame la conseillère Natacha Thibault donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 482 concernant l'utilisation et l'occupation de la propriété publique abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 450 et ses amendements.

L'objet de ce Règlement est Le présent règlement a pour objet d'énoncer :

- a) les fins auxquelles l'occupation du domaine public de la ville est autorisée ;
- b) les conditions qui doivent être remplies pour que l'occupation soit autorisée, s'il y a lieu, notamment le paiement d'un prix en un ou plus d'un versement ;
- c) les modalités selon lesquelles l'occupation du domaine public est autorisée lorsque les conditions exigées sont remplies, notamment l'adoption d'une résolution ou la délivrance d'un permis ;
- d) les règles relatives à la durée et à la fin prématurée de l'occupation autorisée, notamment celles qui concernent la révocation de l'autorisation ou l'enlèvement de tout bien ;
- e) les circonstances dans lesquelles tout ou partie des constructions ou des installations se trouvant sur le domaine public conformément à l'autorisation peut, malgré celle-ci, en être enlevé définitivement ou temporairement ;
- f) les catégories d'occupations du domaine public ;
- g) les règles relatives à l'inscription, dans un registre tenu à cette fin s'il y a lieu, de toute occupation autorisée et les règles relatives à la délivrance d'extraits certifiés conformes de ce registre ; et
- h) les cas où le conseil est habilité à autoriser, cas par cas et par résolution, toute occupation du domaine public.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement le 14 août 2025.

**RÉSOLUTION
2025-08-330**

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-54 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE MODIFIER LES NORMES ENCADRANT LE STATIONNEMENT

Monsieur le conseiller Claude Leroux présente et dépose le second projet de Règlement numéro 431-54 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les normes encadrant le stationnement.

L'objet de ce Règlement est d'ajouter des définitions à l'article terminologie, modifier les normes de stationnement du chapitre 10 et 11, permettre les rampes d'accès pour personne à mobilité réduite en cour avant et retirer les aires de chargement/déchargement

pour les habitations multifamiliales de plus de 12 logements et pour les habitations communautaires de plus de 12 chambres.

**RÉSOLUTION
2025-08-331**

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 431-55 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AJOUTER DES ZONES DE TYPE PARC ET UNE ZONE DE CONSERVATION SUR LE TERRITOIRE

Monsieur le conseiller Alexandre Turcotte présente et dépose le second projet de Règlement 431-55 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'ajouter des zones de type parc et une zone de conservation sur le territoire.

L'objet de ce Règlement est d'agrandir la zone PV-98, d'agrandir la zone PV-27 à même la zone C-41 et de créer la zone PV-120 en utilisant une portion de la zone H-64 et H-33.

**RÉSOLUTION
2025-08-332**

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 431-56 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 431 AFIN DE MODIFIER LES NORMES ENCADRANT LES ENCEINTES APPLICABLES À UNE PISCINE ET PRÉVOIR DES NORMES POUR LES ÉCRANS D'INTIMITÉS

Madame la conseillère Clarisse Viens présente et dépose le premier projet de Règlement 431-56 modifiant le Règlement de zonage 431 afin de modifier les normes encadrant les enceintes applicables à une piscine et prévoir des normes pour les écrans d'intimités.

L'objet de ce Règlement est de modifier les normes encadrant les enceintes applicables à une piscine et prévoir des normes pour les écrans d'intimités.

**RÉSOLUTION
2025-08-333**

RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 431-56 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE MODIFIER LES NORMES ENCADRANT LES ENCEINTES APPLICABLES À UNE PISCINE ET PRÉVOIR DES NORMES POUR LES ÉCRANS D'INTIMITÉS

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre de l'adoption du premier projet de Règlement suivant :

- premier projet de Règlement 431-56 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les normes encadrant les enceintes applicables à une piscine et prévoir des normes pour les écrans d'intimités;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de Règlement ci-dessus mentionnée soit fixée au 29 septembre 2025 à 19 h, au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park.

**RÉSOLUTION
2025-08-334**

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 435-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 435 AFIN D'AJOUTER UNE SECTION POUR LES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Monsieur le conseiller Jacques Portelance présente et dépose le projet de Règlement 435-7 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 435 afin d'ajouter une section pour les bâtiments d'intérêt patrimonial.

L'objet de ce Règlement est d'amender le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter une nouvelle section au Règlement de PIIA pour les bâtiments qui se trouvent en annexe du Règlement de démolition.

**RÉSOLUTION
2025-08-335**

RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 435-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 435 AFIN D'AJOUTER UNE SECTION POUR LES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre de l'adoption du projet de Règlement suivant :

- projet de Règlement 435-7 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 435 afin d'ajouter une section pour les bâtiments d'intérêt patrimonial;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte :

QUE l'assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement ci-dessus mentionnée soit fixée au 29 septembre 2025 à 19 h, au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park.

**RÉSOLUTION
2025-08-336**

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 482 CONCERNANT L'UTILISATION ET L'OCCUPATION DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 450 ET SES AMENDEMENTS

Madame la conseillère Natacha Thibault présente et dépose le projet de Règlement numéro 482 concernant l'utilisation et l'occupation de la propriété publique abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 450 et ses amendements.

L'objet de ce projet de Règlement est d'énoncer :a) les fins auxquelles l'occupation du domaine public de la ville est autorisée ; b) les conditions qui doivent être remplies pour que l'occupation soit autorisée, s'il y a lieu, notamment le paiement d'un prix en un ou plus d'un versement ; c) les modalités selon lesquelles l'occupation du domaine public est autorisée lorsque les conditions exigées sont remplies, notamment l'adoption d'une résolution ou la délivrance d'un permis ; d) les règles relatives à la durée et à la fin prématurée de l'occupation autorisée, notamment celles qui concernent la révocation de l'autorisation ou l'enlèvement de tout bien ; e) les circonstances dans lesquelles tout ou partie des constructions ou des installations se trouvant sur le domaine public conformément à l'autorisation peut, malgré celle-ci, en être enlevé définitivement ou temporairement ;f) les catégories d'occupations du domaine public ; g) les règles relatives à l'inscription, dans un registre tenu à cette fin s'il y a lieu, de toute occupation autorisée et les règles relatives à la délivrance d'extraits certifiés conformes de ce registre ; et h) les cas où le conseil est habilité à autoriser, cas par cas et par résolution, toute occupation du domaine public.

**RÉSOLUTION
2025-08-337**

ADOPTION DU RÈGLEMENT 331-12 AUGMENTANT À 2 900 000 \$ LE MONTANT DU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 11 juillet 2025 et une copie du Règlement le 8 août 2025;

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

QUE le conseil adopte le Règlement 331-12 augmentant à 2 900 000 \$ le montant du Fonds de roulement tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2025-08-338**

ADOPTION DU RÈGLEMENT 431-53 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE MODIFIER LES NORMES ENCADRANT LES DROITS ACQUIS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le premier projet de Règlement adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 juin 2025;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 16 juin 2025, une copie du second projet de Règlement le 21 juillet 2025 et une copie du Règlement le 18 août 2025;

CONSIDÉRANT que s'est tenue le 21 juillet 2025, une assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement et que ce Règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que suite à un avis public dûment donné le 28 juillet 2025, aucune demande valide n'a été reçue dans le délai requis en regard des zones visées et des zones contiguës de la part des personnes intéressées, demandant à ce que ladite disposition du second projet de Règlement soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil adopte le Règlement 431-53 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les normes encadrant les droits acquis tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2025-08-339**

OCTROI DE LA PERMANENCE D'EMPLOI - CHARGÉE DE PROJET

CONSIDÉRANT que madame Sophie-Christine Brideau a débuté son emploi au sein de la Ville le 11 février 2025, à titre de Chargée de projet;

CONSIDÉRANT que madame Sophie-Christine Brideau a réussi sa période de probation de six (6) mois à compter de sa date d'embauche et qu'elle a complété au moins cent vingt (120) jours travaillés à l'intérieur de cette période;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal, le tout soumis sous réserve des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville octroie la permanence d'emploi à madame Sophie-Christine Brideau à titre de Chargée de projet conformément à ce qui précède.

DÉPÔT - LISTE D'EMBAUCHE - PERSONNEL TEMPORAIRE AU BUREAU CITOYEN

Est déposé par la directrice générale la liste d'embauche du personnel temporaire au bureau citoyen, et ce, conformément au Règlement 441 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire.

**RÉSOLUTION
2025-08-340**

EMBAUCHE - AGENTE AU BUREAU CITOYEN

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin d'embaucher un nouveau titulaire pour occuper le poste de/d' Agente au bureau citoyen;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Chef de division communications et relations avec les citoyens formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 4 août 2025;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

QUE la Ville embauche Charlette Tapsoba à compter du 11 août 2025 au poste d'Agente

au bureau citoyen;

QUE le traitement et autres conditions de travail soient fixés conformément à la fiche susmentionnée et à la convention collective des employés cols blancs qui lui sont applicables, le cas échéant;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-20-141 - COMMUNICATION-SALAIRE RÉGULIER.

**RÉSOLUTION
2025-08-341**

EMBAUCHE - HORTICULTRICE

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin d'embaucher un nouveau titulaire pour occuper le poste de/d' Horticultrice;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 5 août 2025;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville embauche Cloé Lorraine-Bélanger à compter du 2 septembre 2025 au poste d'Horticultrice;

QUE le traitement et autres conditions de travail soient fixés conformément à la fiche susmentionnée et à la convention collective des employés cols-bleus qui lui sont applicables, le cas échéant;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-141 - VOIRIE - SALAIRES RÉGULIERS.

**RÉSOLUTION
2025-08-342**

EMBAUCHE - PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin d'embaucher un nouveau titulaire pour occuper le poste de/d' Préposé aux travaux publics;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation Contremaître aux travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 13 août 2025;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville embauche Pierre-Luc Huot à compter du 9 septembre 2025 au poste d'/de Préposé aux travaux publics;

QUE le traitement et autres conditions de travail soit fixés conformément à la fiche susmentionnée et à la convention collective des employés cols-bleus qui lui sont applicables, le cas échéant;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-141 - VOIRIE - SALAIRES RÉGULIERS.

**RÉSOLUTION
2025-08-343**

EMBAUCHES JOURNALIERS AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin d'embaucher deux nouveaux journaliers aux travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation du Contremaître des travaux publics dans sa fiche

datée du 5 août 2025;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Yannick Côté et monsieur Karl Giroux au poste de Journalier aux travaux publics au salaire horaire de 27.87\$/heure à compter du 2 septembre 2025;

QUE le traitement et autres conditions de travail soient fixés conformément à la fiche susmentionnée et à la convention collective des employés cols-bleus qui lui sont applicables, le cas échéant.

**RÉSOLUTION
2025-08-344**

RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI

CONSIDÉRANT la fin d'emploi de l'employé numéro 3259 suite à l'évaluation de ce dossier par les représentants de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation verbale de la directrice générale adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte :

QUE le conseil municipal entérine la fin d'emploi de l'employé numéro 3259 le 18 août 2025;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à donner effet à la présente résolution ainsi que tout autre document y afférent et d'autoriser le versement de toute somme résiduelle liée au cumul de vacances pouvant être dues pour fin d'emploi selon la loi applicable, le cas échéant;

QUE le conseil municipal donne instruction à la directrice générale d'acheminer copie de la présente résolution à l'employé 3259;

QUE les fonds liés à cette fin soient pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

**RÉSOLUTION
2025-08-345**

AUTORISATION - REPRODUCTION ET RÉCUPÉRATION DES CLÉS À USAGE RESTREINT

CONSIDÉRANT le départ de certains des employés ayant eu une autorisation pour la reproduction de certaines clés à usage restreinte et leur prise de possession;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire une mise à jour des listes des employés ayant une autorisation auprès de notre fournisseur de service en serrurerie;

CONSIDÉRANT la nécessité de mieux contrôler l'accès de nos bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire reproduire et récupérer, de temps à autre, des clés à usage restreint;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le Conseil municipal retire des listes existantes les noms des personnes suivantes:

- Monsieur Patrick Boileau, chef de division travaux publics et génie

QUE le Conseil municipal d'autorise les personnes suivantes à effectuer des demandes de reproduction et de récupération de clés à usage restreint comme défini par le fournisseur de service soit:

- Madame Sophie-Christine Brideau, chargée de projet

- Madame Chrisine Ménard, directrice générale

**RÉSOLUTION
2025-08-346**

INTENTION DE PROCÉDER À LA CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE CONSERVATION POUR LE BOISÉ DES BOSQUETS

CONSIDÉRANT les démarches en cours en vue de l'acquisition, par la Ville, des terrains constituant le boisé des Bosquets ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de protéger à perpétuité les milieux naturels d'intérêt, dont le boisé des Bosquets ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'assurer à la population un accès à ce boisé et d'en faire un lieu d'éducation, de mise en valeur et de célébration de la nature ;

CONSIDÉRANT la disponibilité de subventions substantielles pour la conservation, la gestion, l'aménagement et la mise en valeur des milieux naturels ;

CONSIDÉRANT que l'octroi de telles subventions est habituellement conditionnel à la mise en place d'un statut, de mesures ou d'outils légaux de protection telles les servitudes de conservation ou le statut de « réserve naturelle reconnue » ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville évalue différents scénarios en vue de la création d'une servitude de conservation pour le boisé des Bosquets, portant sur l'un ou l'autre des lots 3 951 857, 6 329 027 et sur la partie de lot 3 951 739 visé par l'acquisition, en mandatant, au besoin, des professionnels et des organismes spécialisés pour l'étude du dossier ;

QUE la Ville procède à l'évaluation des travaux et délais requis pour assurer une ouverture sécuritaire pour les usagers des sentiers et visiteurs du boisé des Bosquets, lesquels travaux ne pourront être entrepris qu'une fois la Ville officiellement propriétaire des terrains.

**RÉSOLUTION
2025-08-347**

DEMANDE D'APPUI CLASSE DE BIOSPHERE - CONNEXION NATURE

CONSIDÉRANT que Connexion Nature sollicite notre soutien renouvelé pour leur projet Classe de Biosphère;

CONSIDÉRANT une demande de subvention a été déposée en vue de la réalisation des objectifs suivants dans un horizon de

- Aménager 5 sites d'apprentissage en plein air,
- Élaborer et offrir un programme de formation et d'accompagnement destiné aux enseignants et aux écoles, afin de favoriser l'enseignement en nature dans la région de la biosphère du mont Saint-Hilaire,

CONSIDÉRANT qu'une contribution en nature de 10 000 \$ pour une durée de 5 ans serait requise, incluant notre apport en ressources humaines et matérielles pour la réalisation du projet, soit environ 20 heures de travail par an.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

QUE le conseil municipal appuie le projet Classe de Biosphère soumis par Connexion Nature et autorise l'envoi d'une lettre d'appui à cette fin;

QUE le conseil municipal autorise une contribution en nature d'une valeur de 10 000\$, pour 5 ans, à Connexion Nature dans le cadre de ce projet.

**RÉSOLUTION
2025-08-348**

DÉPÔT ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE LA MOBILITÉ ACTIVE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (CMASR) ET APPROBATION DE

SES RECOMMANDATIONS

CONSIDÉRANT le compte-rendu de la rencontre de la Commission de la mobilité active et de la sécurité routière (CMASR) tenue le 4 août 2025 et présenté au conseil municipal le 11 août 2025 ;

CONSIDÉRANT que ce rapport présente des recommandations portant sur des demandes d'intervention en matière de sécurité routière et que le conseil doit se prononcer sur celles-ci, conformément à la Politique de traitement des demandes d'interventions en sécurité routière et mobilité active ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

QUE le conseil municipal approuve les recommandations formulées par la Commission de la mobilité active et de la sécurité routière (CMASR), telles que présentées au compte-rendu de la réunion du 4 août 2025.

**RÉSOLUTION
2025-08-349**

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE - RÉPARATION D'UNE VANNE CONDUITE F-F1 - RIEVR

CONSIDÉRANT qu'une dépense a été encourue par la RIEVR afin d'effectuer une vanne de 400 mm au coin de Milroy et Mason;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park est responsable de 78.302% de la facture (taxes nettes) de Michaudville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale dans sa fiche de présentation au conseil municipale datée du 31 juillet 2025;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal autorise la dépense de 20 697,25\$ (taxes nettes).

QUE soit autorisé le transfert de crédits budgétaires comme suit afin de financer cette dépense :

- Montant du crédit transféré : 19 000 \$
- Source des crédits : 02-415-00-521 - Réseau égout - Entretien et réparations
- Destination des crédits : 02-413-00-521 - Réseau aqueduc - Entretien et réparations

**RÉSOLUTION
2025-08-350**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 23 JUILLET 2025 AU 19 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT que la Chef de division finances et trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 23 juillet 2025 au 19 août 2025, tels que ci-après :

Déboursés déjà versés:

Chèques nos 22658 à 22694 122 108.88 \$

Liste des dépôts directs nos 506452 à 506531 874 582.55 \$

Liste des prélèvements nos 8004 à 8035	18 419.29 \$
Paies	386 063.87 \$
	<u>Déboursés à venir:</u>
Chèques nos 22695 à 22695	12 000.00 \$
Liste des dépôts directs nos à 506532 à 506536	157 439.86 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS	1 570 614.45 \$

RÉSOLUTION
2025-08-351

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 687 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 27 AOÛT 2025
CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Otterburn Park souhaite emprunter par billets, pour un montant total de 687 000 \$ qui sera réalisé le 27 août 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
E-447	687 000 \$

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de modifier les règlements d’emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l’article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros E-447, la Ville d'Otterburn Park souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 27 août 2025;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 27 février et le 27 août de chaque année;
3. Que les billets seront signés par la mairesse et la trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026	57 000 \$
2027	59 200 \$
2028	61 800 \$

2029	64 200 \$
2030	66 900 \$ (à payer en 2030)
2030	377 900 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro E-447 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 août 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**RÉSOLUTION
2025-08-352**

ORDONNANCE - VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES ET AUTORISATION D'ENCHÉRIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes sont impayées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a identifié les immeubles qui devront faire l'objet de la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes suivant les articles 511 et suivant de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit fixer la date et l'endroit prévus pour cette vente à l'enchère;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes, lorsque des immeubles sont situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

QUE le conseil municipal ordonne à la greffière, conformément à l'Article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales, à l'enchère publique, le 26 septembre 2025, à 13h30, au Centre Marcel-Lacoste situé au 545, chemin des Patriotes à Otterburn Park;

QUE les immeubles devant être vendus à l'enchère publique figurent à l'état dressé par la trésorière, en date du 15 août 2025, joint à la présente résolution comme annexe "A" pour en faire partie intégrante;

QUE le conseil autorise la trésorière ou son représentant, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, à enchérir pour et au nom de la Ville et à acquérir, au nom de la Ville, tout immeuble de son territoire mis en vente.

**RÉSOLUTION
2025-08-353**

RÉFECTION D'UNE PORTION DE TROTTOIR SUR LE CHEMIN DES PATRIOTES (ROUTE 133) – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la recommandation du du chargé de projets au Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 16 juillet 2025;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

QUE la Ville octroie le contrat de réfection d'une portion de trottoir sur le chemin des Patriotes (route 133), à l'entreprise Michaudville, pour un montant de 51 738,75\$, taxes

applicables incluses et conformément aux termes et conditions fixés par la Ville;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-040-05-721 - PROLONGEMENT TROTTOIRS CHEMIN PATRIOTES ET RÉPARATION (INF06).

**RÉSOLUTION
2025-08-354**

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN D'ACCÈS POUR LA NOUVELLE ÉCOLE – OCTROI DE CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé conformément à la Loi dans le cadre de Travaux d'aménagement d'un chemin d'accès pour la nouvelle école;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaires	Prix (taxes applicables incluses)
Excavation M. Leclerc, division Mécanique Mobile l'Éclair Inc.	643 133,22\$
Excavation Jonda Inc.	688 257,03\$
Vitom Excavation Inc.	696 000,00\$
Excavation Civilpro Inc.	700 000,00\$
Entreprises Michaudville Inc.	709 200,00\$
Univert Paysagement Inc.	711 732,11\$

CONSIDÉRANT la recommandation du chargé de projets au Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 16 juillet 2025;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte :

QUE la Ville adjuge le contrat de Travaux d'aménagement d'un chemin d'accès pour la nouvelle école, à l'entreprise Excavation M. Leclerc, division Mécanique Mobile l'Éclair Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 643 133,22\$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres public et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-040-01-721 - RUE DE LA NOUVELLE ÉCOLE - SECTEUR LE PATRIOTE.

**RÉSOLUTION
2025-08-355**

SERVICE PROFESSIONNEL POUR LA SURVEILLANCE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CHEMIN D'ACCÈS DE LA FUTURE ÉCOLE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la recommandation du du chargé de projets au Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 25 juillet 2025;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte :

QUE la Ville octroie le contrat de service professionnel pour la surveillance les travaux de construction du chemin d'accès de la future école, à l'entreprise Parallèle 54, pour un montant de 68 180.18 \$, taxes applicables incluses et conformément aux termes et conditions fixés par la Ville;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-040-01-721 - RUE DE LA NOUVELLE ÉCOLE - SECTEUR LE PATRIOTE.

**RÉSOLUTION
2025-08-356**

AUTORISATION DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)

CONSIDÉRANT les octrois de contrats pour des services professionnels en lien avec le

projet de réaménagement de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du territoire et de l'environnement

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Ville d'Otterburn Park a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville d'Otterburn Park s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

QUE la Ville d'Otterburn Park confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

**RÉSOLUTION
2025-08-357**

DEMANDE DE FERMETURE DE RUE : LÉGION ROYALE OTTERBURN PARK

CONSIDÉRANT la demande de fermeture de rue reçue à la Ville par la Légion Royale Otterburn Park;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 31 juillet 2025.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

QUE la Ville autorise la fermeture, le 23 août 2025, de la rue Toulouse et Spiller entre 11h00 et 12h45 ainsi que la fermeture de la rue Connaught (entre Spiller et Victoria) entre 11h00 et 19h30, et ce, conditionnellement à une surveillance et à la gestion des intersections durant le passage du cortège.

**RÉSOLUTION
2025-08-358**

PARTICIPATION À LA LEVÉE DE FONDS – MAISON DES JEUNES OTT'ADOS

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue à la Ville par l'organisme Maison des jeunes Ott'Ados;

CONSIDÉRANT que la mission de cet organisme à but non lucratif consiste notamment à d'offrir aux jeunes de la ville d'Otterburn Park un endroit où se rassembler et se divertir tout en s'épanouissant.

CONSIDÉRANT la recommandation chef division affaires juridiques et greffière formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 11 août 2025;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte :

QUE la Ville verse un montant de 300 \$ à l'organisme Maison des jeunes Ott'Ados à titre d'aide financière;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 - LOISIRS - AIDE FINANCIÈRE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne a consigné son nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement

numéro 475 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal. Elle a posé la question suivante entre 20:58 et 21:00.

- **Monsieur Stéphane Grignon** : Suivi administratif - ruptures des liens d'emploi (mode de fonctionnement)

**RÉSOLUTION
2025-08-359**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Allyn, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

QUE la présente séance soit et est levée à 21:00.

Mélanie Villeneuve, Mairesse

Me Alexandra Quenneville, Greffière